

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, 12 avril, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal VOLPOËT, Maire.

Présents : VOLPOET Pascal, FILLOD Damien, THEVENIN Alexia, ANGONNET Jean-Noël, LAFOREST Didier, BOUSSON Gilles, FAUVEAU Etienne, MONNIER Valérie, TRIBUT Lisa, BOECK Stéphane.

Excusés ou absents : BON Hervé, LEBRETON Pascal, MARANDET Christian, MARTINS Marc-Antoine, BETHAZ Christophe.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : THEVENIN Alexia.

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux des taxes directes locales
2. Vote des budgets : budget général
 - Budget eau
 - Budget forêt
 - Budget lotissement
3. Questions diverses

1. VOTE DES TAXES

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2021, VU le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux de référence sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux 2020 de la commune et du département. En 2020, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département étaient de 24.36 %.

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir en 2021 le taux de la taxe sur le foncier bâti 2020 communal ajouté de la part départementale et de la taxe sur le foncier non bâti au même niveau qu'en 2020.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le taux de la taxe sur le foncier bâti à 16,51 % + 24.36 % soit 40.87 % et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 25,36 % pour un produit fiscal attendu de 220 850 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. VOTE DES BUDGETS

BUDGET GENERAL : présentation et vote

Le Maire expose le projet de budget primitif général 2021. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le budget primitif du budget général pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 513 246.52 € et en dépenses et recettes d'investissement à 180 145.77 €.

BUDGET EAU : présentation et vote

Le Maire expose le projet de budget primitif EAU 2021. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le budget primitif du budget EAU pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 151 347.35 € et en dépenses et recettes d'investissement à 85 894.30 €.

Budget primitif BUDGET FORET : présentation et vote

Le Maire expose le projet de budget primitif budget forêt 2021. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le budget primitif du budget forêt pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 217 146.16 € et en dépenses et recettes d'investissement à 21 800.00 €.

BUDGET LOTISSEMENT : présentation et vote

Le Maire expose le projet de budget primitif LOTISSEMENT 2021. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le budget primitif du budget LOTISSEMENT pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 659 753.36 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 560 553.36 €.

3. RETRAIT DE DEUX COMMUNES DU SYNDICAT HORTICOLE

Lors de sa séance du 31 mars 2021, le comité syndical horticole et d'embellissement de la région de Champagnole a accepté, à l'unanimité, le retrait des communes de Clairvaux les Lacs et de Picarreau. Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (article 5211-18 pour l'adhésion et article 5211-19 pour le retrait), cette question doit être soumise pour avis à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au retrait des communes de Clairvaux les Lacs et de Picarreau du syndicat horticole et d'embellissement de la région de Champagnole.